

M. M.-J. GHYSSELS

Echevin
Commune de Forest
Rue du Curé, 2
1190 Bruxelles

V/Réf : JA/DH/MVW/027.2007

Service de la Culture

N/Réf. : GM/FRT2.1/s.409

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : FOREST. Abbaye de Forest. Organisation des Fêtes Médiévales.

En réponse à votre lettre du 26 février 2006, nous avons l'honneur de vous adresser la réponse suivante.

Votre demande porte sur l'organisation des « Fêtes Médiévales » dans le site classé de l'abbaye de Forest. Si la CRMS ne s'est pas opposé à l'organisation de cette manifestation dans le passé à condition de remettre les lieux dans leur pristin état, elle vous signale cependant que l'avis de CRMS ne peut pas se substituer au permis unique qui est requis pour l'organisation de ce type d'événements dans un site classé. Il s'agit, en effet, d'une intervention qui a été dispensée de l'avis conforme de la CRMS suivant l'article 21, 5° de l'arrêté du Gouvernement du 12 juin 2003, mais pas d'un permis.

Dès lors, la CRMS vous demande d'introduire votre dossier pour l'organisation de l'événement sous rubrique en bonne et due forme à la Direction régionale de l'Urbanisme (personne de contact : Mme C. Defosse – 02/204.23.42) et de suivre cette procédure dorénavant pour toute demande d'organisation d'événements dans le site classé de l'Abbaye de Forest ou dans d'autres sites classés de la commune. Elle vous signale, en outre, que la procédure pour obtenir le permis nécessaire se déroule dans un délai limité. La délivrance du permis pour les Fêtes médiévales, qui auront seulement lieu au mois de septembre, ne devrait, dès lors, ne pas poser problème.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

c.c. A.A.T.L.- D.U. (C. Defosse) et D.M.S. (Th. Wauters)